

REGLEMENT CHALLENGE FIDELIEN

CYCLOSPORT 2023



Article 1 : L'objectif du challenge est de motiver les coureurs à participer aux trois courses organisées par le club de St Fiel Vitamine.

Article 2 : Les épreuves comptabilisées sont inscrites au calendrier Ufolep creuse.

Article 3 : Ce challenge est ouvert à tous les coureurs titulaires d'une licence Ufolep et détenteurs d'une carte de catégorie.

Article 4 : Les points attribués pour le challenge concernent les dix premiers de chaque catégorie du classement. L'attribution des points sera indépendante du nombre de partants et suivra la décroissance unique suivante, liée à la place obtenue à l'arrivée : 20, 18, 16, 14, 12, 10, 8, etc....

Article 5 : Seuls les coureurs qui terminent la course peuvent prétendre marquer des points.

Article 6 : Les coureurs qui changent de catégories pendant la période du challenge conservent la moitié des points acquis et concourent dans leur nouvelle catégorie.

RECOMPENSES

Article 13 : Les résultats finaux seront communiqués lors de la dernière course inscrite au challenge.

Article 14 : La présence de chaque coureur est obligatoire le jour de la remise des prix. Les prix ne seront pas remis aux absents ce jour-là.

Article 15 : Seront récompensés les trois premiers de chaque catégorie.

Article 12 : Pour tout litige, la commission technique du club de St Fiel Vitamine est seule juge pour statuer.